

Rapport annuel 2024 de l'Autorité de la concurrence : même si l'année est historique, des marges de progression existent

Le 10 juillet 2025, l'Autorité de la concurrence a publié son Rapport annuel pour l'année 2024. À l'apparence soignée grâce au *legal design*, le Rapport se veut synthétique et plus dynamique. Il révèle une activité soutenue mais qui peut encore faire l'objet d'une amélioration.

Une « année historique » selon l'Autorité de la concurrence

L'Autorité affiche d'importants moyens avec 201 agents et un budget de 25,3 millions d'euros et se prévaut d'une « année historique », marquée par un montant d'amendes record et un niveau inédit d'activité en matière de concentrations.

En effet, les huit décisions de sanction prononcées en 2024 ont abouti à un total d'amendes de 1,4 milliard d'euros. Les affaires présentées dans le Rapport comme « phares » - portant sur les secteurs de l'électroménager, du matériel électrique basse tension ou encore des produits en béton préfabriqué - sont mises en avant comme autant d'illustrations de l'action de l'Autorité en faveur du pouvoir d'achat.

Le Rapport met également en lumière les principaux secteurs d'intervention de l'Autorité en 2024. Les plus concernés par ses décisions contentieuses et ses avis sont l'agriculture et l'agroalimentaire, la distribution et la grande consommation, les transports, le numérique, le BTP, la santé, les télécoms, les médias et les professions réglementées.

Du côté des concentrations, l'Autorité a autorisé 295 opérations, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport au précédent pic de 2021. Parmi celles-ci, huit ont fait l'objet d'autorisations sous conditions, dans les secteurs de la grande distribution alimentaire (rachat de magasins Casino par ITM Entreprises et par Carrefour), des médias (rachat d'OCS et Orange Studio par Canal + et acquisition de la branche média du groupe Altice par CMA CGM), des jouets (reprise d'actifs de La Grande Récré par Jouéclub), des jeux (rachat de Kindred par la Française des Jeux) et des chaussures (rachat de Chauss'expo par Chaussea).

Un plan d'action clairement défini

Le Rapport annuel précise les priorités stratégiques de l'Autorité en 2024 – qui guident également la politique de l'institution pour 2025 : renforcement de son action sur les marchés numériques, intégration des enjeux environnementaux et affirmation du rôle de la concurrence comme levier du pouvoir d'achat.

Une plus grande transparence

On peut également saluer la transparence dans la présentation des données chiffrées : le Rapport présente notamment le montant des sanctions après recours (et non simplement les montants initialement infligés), et fournit des statistiques sur le stock d'affaires en cours de traitement.

Un bilan qui autorise des marges de progression

Au-delà des résultats positifs, plusieurs éléments invitent à relativiser ce bilan.

Le nombre de décisions contentieuses rendues est en baisse par rapport à 2023. Le flux d'affaires demeure largement supérieur à la capacité de traitement de l'Autorité, ce qui se traduit un trop faible nombre d'affaires contentieuses traitées et une hausse du stock d'affaires en cours – une première depuis 2019.

Ceci a des conséquences directes sur les délais de traitement. Un renforcement des moyens de l'Autorité serait sans doute souhaitable pour absorber le flux de dossiers entrants.

En matière de concentrations, le nombre record d'opérations autorisées suscite également des interrogations. De nombreuses opérations autorisées ne semblent pas soulever de problèmes concurrentiels significatifs et ne devraient par conséquent pas être contrôlées au risque de ralentir inutilement l'activité économique. L'Autorité a d'ailleurs à juste titre demandé un relèvement des seuils de contrôle.

L'impact du contrôle juridictionnel

Enfin, et si le Rapport ne l'évoque pas, plusieurs recours actuellement pendants pourraient remettre en cause cer-

tains résultats mis en avant pour 2024. Une appréciation moins rigide des prix conseillés ou des prix maximums – trop souvent requalifiés en prix imposés – pourrait conduire à l'annulation de décisions de sanctions.

Dans cette perspective, des réformes favorisant la *compliance* des entreprises en matière de concurrence, notamment s'agissant de la confidentialité des avis des juristes d'entreprise et de l'activité consultative des avocats, seraient les bienvenues, et une ouverture de l'Autorité sur ces sujets serait également souhaitable.

* * *

En conclusion, si le Rapport annuel pour 2024 traduit des éléments positifs, il demeure des marges de progression, pour renforcer et améliorer l'action de l'Autorité de la concurrence.

